

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POUR HUILE THERMIQUE STANDARD

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL : ISTPURE HUILE THERMIQUE STANDARD

D'ARTICLE : 331066, 330067, 330068, 330069

NOM CHIMIQUE ET SYNONYMES : Mélange

NOM DU FABRIQUANT/FOURNISSEUR :



1050, rue des Forges
Terrebonne, Qc.
J6Y 0P6 Canada

URGENCE 24 HEURES :

Appelez CHEMTREC 1 800 424-9300 ou 703 527-3887

UTILISATION DU PRODUIT : C'est un fluide caloporteur recommandé pour les systèmes de transfert de chaleur fermés, en phase liquide et non pressurisés.

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE - SIMDUT: Ce produit n'est pas contrôlé par le SIMDUT.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

URGENCE	L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau
VOIES D'ABSORPTION	Contacts dermiques, contact oculaire, inhalation et ingestion

EFFETS POTENTIELS AIGUS POUR LA SANTÉ

INHALATION	Ce matériel n'est pas considéré dangereux par inhalation.
CONTACT AVEC LES YEUX	Ce produit ne devrait pas être irritant pour les yeux. Le contact prolongé avec le produit pourrait causer une irritation.
CONTACT AVEC LA PEAU	Pratiquement considéré non-toxique si absorbé par la peau. Ce produit peut causer une irritation de la peau. Ce produit lorsque chaud peut causer des brûlures.
INGESTION	Pratiquement considéré non-toxique si ingéré. Peut causer un inconfort du système digestif et la diarrhée si le produit était absorbé en grand quantité.
AUTRES EFFETS	Ne devrait provoquer aucun effet significatif pour la santé dans des conditions normales d'utilisation. Non MUTAGÈNE, GÉNOTOXIQUE ou SENSIBILISATION pour les animaux et les humains.
SYMPTOMES EN CAS DE SUREXPOSITION	Inflammation de la peau caractérisée par des démangeaisons, des rougeurs ou occasionnellement des ampoules.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM	N° CAS	%
-/-	-/-	-/-

- Ce produit ne contient aucun ingrédients considérés dangereux selon la loi canadienne (SIMDUT --- LOI C70) ou américaine (CFR 1910.1200).
- LISTE CANADIENNE DES SUBSTANCES DOMESTIQUE ET NON-DOMESTIQUE (DSL et NDSL): Les composantes sont toutes présentes.
- Ne contient pas de composants ayant été déterminées comme étant cancérigènes ou soupçonnées comme étant cancérigènes. Les composants n'apparaissent pas sur les listes américaines de l'OSHA, de l'IARC ou du NTP. Ce produit n'a pas d'effet tératogène ou mutagène connus.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

CONSEILS GÉNÉRAUX	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU TOUTE CONDITION PERSISTANTE, APPELER UN MÉDECIN OU L'URGENCE. Montrer cette fiche de données de sécurité au personnel médical présent.
INHALATION	Si exposé à un niveau élevé de vapeurs ou en suspension, amener à l'air frais et demandez une assistance médicale si la toux ou d'autres symptômes se développent.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, demandez une aide médicale. Si le produit était chaud, rincer avec de l'eau froide pour au moins 20 minutes et demandez une aide médicale.
CONTACT AVEC LA PEAU	En cas de contact enlever les vêtements contaminés. Laver la peau atteinte à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, voir un médecin. Si le contact était avec un produit chaud, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau froide pour au moins 20 minutes et demandez une aide médicale.
INGESTION	Pratiquement considéré non-toxique si ingéré. Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Contacter un centre Anti-Poison (1 800 463-5060).
NOTES POUR PREMIERS INTERVENANTS	N'utilisez pas le bouche à bouche si la victime a ingéré ou inhalé le produit. Utiliser un masque de poche avec une valve unidirectionnelle ou un autre équipement adéquat afin de pratiquer la respiration artificielle. Utilisez les équipements de protection individuels prescrits.
NOTE POUR LE MÉDECIN	Traiter de façon symptomatique.
URGENCE 24 HEURES: APPELEZ CHEMTREC AU 1 800 424-9300 OU 703-527-3887	

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (COC)	238 °C
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	368 °C (estimé)
MOYENS D'EXTINCTION	Mousse, poudre sèche, et CO ₂
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Produits normaux de combustion, CO et CO ₂
MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<p>PROCÉDURES DE DÉVERSEMENT ET FUITES</p>	<p>Sauf en cas de petits déversements. La faisabilité de toutes les mesures doit toujours être évalué et considérée, si possible, par une personne compétente formée en charge de la gestion de l'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Évacuer le personnel non essentiel. Pour connaître la protection individuelle requise, voir section 8. Arrêter ou contenir la fuite à la source, seulement s'il est sécuritaire de le faire. Coupez l'alimentation électrique si cette opération provoque pas d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit. Rester en amont. En cas de déversements importants, alarmez les occupants des zones affectées en considérant que les vapeurs peuvent être portées loin du site du déversement par les courants d'air. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).</p>
<p>CONSEILS POUR LE PERSONNEL AUTRE QUE LES ÉQUIPES D'URGENCE</p>	<p>Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Pour la protection individuelle requise, voir section 8. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate)</p>
<p>CONSEILS POUR LE PERSONNEL D'URGENCE</p>	<p>Prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation pour les sauveteurs, y compris l'utilisation d'un appareil respiratoire. En cas de petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Dans le cas de déversements importants: un vêtement complet chimiquement résistant et antistatique est nécessaire. Gants de travail (de préférence des gantelets) offrant une résistance chimique suffisante.</p> <p>Remarque : Les gants en PVA ne sont pas résistants à l'eau, et ne conviennent pas pour une utilisation d'urgence, casque de travail, chaussures de sécurité antistatique et antidérapantes ou des bottes. Mettre Des lunettes et / ou un écran facial, si Des projections ou un contact avec les yeux est possible ou prévu.</p> <p>Protection respiratoire : Un demi masque ou UN respirateur couvrant le visage avec filtre(s) pour les vapeurs organiques (et le cas échéant: pour H₂S). Un appareil respiratoire autonome (ARA) peut être utilisé selon l'étendue du déversement et le montant prévisible de l'exposition. Si la situation ne peut pas être complètement évaluée, ou si une carence en oxygène est possible, seuls les appareils respiratoires autonomes doivent être utilisés.</p>
<p>PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES</p>	<p>Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent être retenus. Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.</p>
<p>METHODE DE NETTOYAGE ET MATERIEL ABSORBANT</p>	<p>Endiguer. Conserver les conteneurs au sol lors du transfert de matériel. Gardez dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir le déversement, puis collecter le matériel absorbant non combustible, (par exemple sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques propres pour récupérer le matériel absorbé.</p>

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<p>MANIPULATION ET ENTREPOSAGE</p>	<p>Utiliser un équipement approprié (voir la section 8) à chaque fois que la manipulation de ce produit. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et des espaces confinés sans une ventilation adéquate. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation.</p>
---	---

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION	
   <p>VAPEUR D'HUILE MINÉRALE</p>	<p>ACGIH TLV : TWA :5 mg/m³ - 8 heures ACGIH STEL : TWA :10 mg/m³ - 15 minutes</p>

VENTILATION	Ventilation mécanique recommandée de façon à prévenir l'accumulation des vapeurs.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Si une vapeur d'huile est présente, un respirateur purificateur d'air avec filtre mécanique est recommandé.
GANTS DE PROTECTION	Des gants résistants (Viton, Nitrile et Néoprène) sont recommandés lors de la manipulation du produit.
PROTECTION DES YEUX	Des lunettes de sécurité sont recommandées pour se protéger contre les éclaboussures.
CORPS	Vêtements anti-feu est nécessaire
AUTRES PROTECTION	Dans les espaces clos ou lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé, des vêtements ou un tablier résistant devraient être portés, ainsi que des bottes de sécurité.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE À 25°C	Liquide
APPARENCE ET ODEUR	Claire, limpide avec une odeur neutre
pH	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION	Sans données
POINT D'ÉCLAIR (COC)	238°C
POINT D'ÉCOULEMENT	-15°C
TAUX D'ÉVAPORATION	< 1 (éther éthylique =1)
LIMITES INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ	Non disponible
LIMITES SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ	Non disponible
DENSITÉ	0,860 (g/cm ³ at 15 °C)
PRESSION DE VAPEUR	< 0.0001 (mm Hg at 20 °C)
VISCOSITÉ	51.2 (cSt at 40 °C) - 7.08 (cSt at 100 °C)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Négligeable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
SITUATIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur excessive ainsi que la formation de vapeurs ou de brouillard.
PRODUITS À ÉVITER	Oxydants puissants, acides et bases fortes.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Monoxyde de carbone et produits normaux de combustion.
DANGER DE POLYMÉRISATION	Nul

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

ESPÈCES	DL ₅₀ ORALE	DL ₅₀ CUTANÉE	CL ₅₀ PAR INHALATION	HEURE
Rat	> 30 g/kg	> 8 000 mg/kg	Non disponible	-/-

EFFETS CHRONIQUES SUR LES HUMAINS	Minimalement toxique. Danger négligeable à température ambiante / normale. Ce produit ne devrait pas être nocif par inhalation. Une exposition prolongée à une forte concentration de la vapeur de CE produit peut causer des maux de tête, des étourdissements et nausées et dans le cas de vapeur chaude peut provoquer une irritation des voies respiratoires
EFFETS CANCÉRIGÈNES	Ce produit n'a pas d'effets cancérogènes connus.
TÉRATOGENICITÉ/ MUTAGÉNICITÉ	Ce produit n'a pas d'effets tératogènes ou mutagènes connus.
AUTRES EFFETS TOXIQUES SUR LES HUMAINS	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	Ne pas laisser ce produit ou l'eau qui sert à combattre un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, les lacs, les cours d'eau ou les canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.
BIODÉGRADABILITÉ	N'est pas facilement biodégradable.
MOBILITÉ	Sol: Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Air: Il y a peu de pertes par évaporation. Eau: Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau

SECTION 13 : INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT	Consulter les autorités locales compétentes. Récupérer ou remettre à une entreprise reconnue spécialisée dans l'élimination des rebus. Incinérer avec l'approbation des autorités locales compétentes.
-------------------------------	--

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESCRIPTION D'EXPÉDITION DU TMD		L'huile caloporteuse standard n'est pas restreinte.
--	---	---

NOM D'EXPÉDITION	
NUMÉRO UN	
CLASSE	

Autres organismes :

DOT	Non réglementé par cet organisme comme matière dangereuse.
IMO/IMDG (MER)	Non réglementé comme un élément dangereux pour le transport maritime.
IATA (AIR)	Non réglementé comme matière dangereuse pour un transport aérien.
ADNR (NAVIGATION INTÉRIEURE)	Non réglementé par cet organisme comme une matière dangereuse.
ADR/RID	Non réglementé comme un élément dangereux pour le transport terrestre.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et la FS contient toute l'information requise en vertu du RPC.

CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT.

Autres règlements :

Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Statut LPCE/NLPCE : Ce produit et(ou) tous ses composants figurent dans la section 8 (b) de l'inventaire du TSCA de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE

PHASES DE RISQUE	Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE
-------------------------	--

SARA 302/304/311/312 SUBSTANCE EXTRÊMEMENT DANGEREUSE	Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées.
--	---

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

SARA 302/304 EMERGENCY PLANNING AND NOTIFICATION	To the best of our knowledge, there are no substances that would be at reportable levels for this regulation in this product.
SARA 302/304/311/312 PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
SARA 311/312 MSDS DISTRIBUTION - INVENTAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES - IDENTIFICATION DES DANGERS	Distillats légers (pétrole), hydrotraités: danger retardé (chronique) pour la santé
SARA 313	Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon la Section 313 de Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 and 40 CFR Part 372 (Table 372.65).

- **Loi sur l'eau saine (CWA) 307:** Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.
- **Loi sur l'eau saine (CWA) 311:** Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.
- **Loi sur l'eau saine (CAA) 112 prévention des rejets accidentels :** Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.
- **Loi sur l'eau saine (CAA) 112 substances inflammables réglementées :** Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.
- **Loi sur l'eau saine (CAA) 112 substances toxiques réglementées:** Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées selon ce règlement.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE AUX ÉTATS

Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées.

Proposition 65 de la Californie: Au meilleur de notre connaissance ce produit ne contient aucune composante à des concentrations contrôlées tel que requis par la loi californienne de « California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act ».

AUTRES INVENTAIRES INTERNATIONAUX

INVENTAIRE AUSTRALIEN (AICS)	Ce produit est listé ou exempté.
INVENTAIRE CHINOIS (IECSC)	
EUROPE (EINECS/ELINCS/NLP)	
INVENTAIRE JAPONAIS	Non déterminé
INVENTAIRE CORÉEN (KECL)	Ce produit est listé ou exempté.
INVENTAIRE NÉO-ZÉLANDAIS DES PRODUITS CHIMIQUES (NZIOC)	
INVENTAIRE DES PHILIPPINES (PICCS)	

SECTION 16 : INFORMATION ADDITIONNELLES

EXIGENCES D'ÉTIQUETAGE

Aucunes (basées sur le SIMDUT)

Autre classification de danger : ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (NFPA) et Système d'identification des matières dangereuses (HMIS, USA):



NFPA		HMIS	
0	SANTÉ	0	AUCUN RISQUE SIGNIFICATIF
1	FLAMMABILITÉ	1	PRÉSENTE UN FAIBLE RISQUE
0	RÉACTIVITÉ	0	AUCUN RISQUE SIGNIFICATIF
	PROTECTION INDIVIDUELLE	B	Lunette de protection et gants recommandés

PRÉPARÉ PAR	André St-Jean, Chimiste
RÉVISÉ LE	2 novembre, par Maria Cristina Martinez
DATE DE RÉVISION	11 Février 2022

Nous croyons que les renseignements, informations techniques et recommandations contenus ci-haut sont fiables, mais ils sont donnés sans aucune garantie. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toutes pertes, dommages, ou blessures (directes ou conséquentes), résultant de l'utilisation de ce produit ou des renseignements décrits ci-haut.